

République Française
Département des Vosges
COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT

Compte rendu de séance

Séance du 11 Juin 2020

L' an 2020 et le 11 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des Fêtes - A huis clos sous la présidence de
LOUIS Catherine Maire

Présents : Mme LOUIS Catherine, Maire, M. MANSOURI Jean, M. GRAVIER Christophe, Mme MAISON Annette, M. MOREAU Régis, M. DERVAUX Bruno, M. FRANCOIS Laurent, Mme DE SANTA Tiffany, Mme PREVOT Stéphanie, M. MANGEL Alain, Mme THIERRY Sandra, M. CLAUDEL Antoine, Mme SIMON Marie-Odile, Mme RIEFENSTAHL Mireille, Mme AUBRY Virginie, M. LACROIX Rémi, M. MILLOTTE Jérôme, Mme L'HUILLIER Fanny

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GRANDEMANGE Vanessa à Mme LOUIS Catherine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 05/06/2020

Date d'affichage : 05/06/2020

Acte rendu executoire

après dépôt en Préfecture d'Epinal
le : 12/06/2020

et publication ou notification
du : 12/06/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. MANSOURI Jean

Ouverture de séance

Madame le Maire poursuit en demandant aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 5 juin 2020.
Aucune objection n'étant formulée, l'**ordre du jour est approuvé à l'unanimité**.
Elle est ensuite passée à l'examen de l'ordre du jour.

Délégations de certaines attributions du Conseil Municipal

Par délibération en date du 23 mai 2020, rendue exécutoire le 27 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé délégation à Madame le Maire pour prendre les décisions mentionnées

à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous donne ici compte rendu des décisions que j'ai été amenée à prendre, dans le cadre de ladite délégation, à savoir :

Droit de préemption urbain

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur :

- Un immeuble sis 460 rue des Tilles appartenant à Mr et Mme Stéphane ANDRE
- Un terrain sis La Gravette appartenant à Mr Dominique MAXEL
- Un immeuble sis 1654 rue de Pont appartenant à Mr et Mme Bernard LOUIS
- Un immeuble sis 1644 rue de Pont appartenant à Mr et Mme Bernard LOUIS
- Un immeuble sis 1640 rue de Pont appartenant à Mr et Mme Bernard LOUIS
- Un immeuble sis 1794 rue de Pont appartenant à Mr et Mme Anthony ABSALON
- Un immeuble sis 968 rue du Cuchot appartenant à Consorts COSTEUX
- Un immeuble sis 76 impasse de la Grande Goutte appartenant à Mr Xavier SONTOT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'exposé de Madame le Maire et approuve son compte rendu relatif à la délégation qui lui a été accordée.

Approbation du règlement intérieur

Vu l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal des communes de plus de 1000 habitants établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Après lecture du règlement proposé par Madame le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le règlement intérieur ci-annexé.

Programmation des martelages de bois - Etat d'Assiette des coupes

Monsieur Bruno Dervaux, Adjoint au Maire en charge des forêts, donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, Agence Vosges Montagne, concernant les coupes à asseoir en 2020, dans la forêt de Dommartin les Remiremont relevant du régime forestier.

Caractéristiques de l'état d'assiette : volume total prévu 5 392 m³

Demande de commercialiser par contrats d'approvisionnements en 2020 : 1000m³

Demande la fourniture de bois de chauffage : 0 stère#

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, suivant les propositions de l'ONF :

Approuve la proposition d'état d'assiette des coupes 2020.

Approbation du rapport de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal, à l'unanimité :

Adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif. Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Annulation des loyers durant la période du Covid 19

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'annuler les loyers de mars 2020, avril 2020 et mai 2020 pour les professionnels qui louent un local communal à Dommartin les Remiremont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Annule les loyers de mars 2020, avril 2020 et mai 2020 pour les professionnels locataires d'un local appartenant à la commune de Dommartin-lès-Remiremont

Participation au Sivius

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'opter pour que la participation de la commune de Dommartin-lès-Remiremont au budget du SIVUIS s'effectue sous forme d'une participation non fiscalisée.

Participations aux associations

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget 2020 des subventions ont été attribuées aux associations pour la réalisation de certaines activités et projets et qu'il est nécessaire suite au Covid 19 de réajuster certaines subventions.

Messieurs Millotte et François ne participent pas au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal, après examen, **accepte à l'unanimité** la modification des subventions pour les associations suivantes :

Saltimbanque	3 000,00
Accord Agri	500,00
Choupette and Co	250,00
Comité des Fêtes	500.00

Création de deux postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Crée deux postes d'adjoint technique au premier échelon du grade d'adjoint technique, un poste à 20 heures et un poste à 28 heures.
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2020

Questions diverses :

- Point sur les affaires scolaires, Madame Maison remercie le personnel enseignant et périscolaire pour tous les efforts réalisés en période de Covid.
- Conseil Municipal des enfants : les activités n'ont pas pu se dérouler mais une réunion est prévue fin juin pour préparer les futurs projets.
- Point travaux : les travaux de voirie 2019 sont en cours. Les travaux à l'Espace Culturel ont repris il y a un retard dû au Covid pour la réception des travaux

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 12/06/2020

Le Maire

Catherine LOUIS

